



Pour publication immédiate

## Contrat d'édition : un nouvel outil au service des auteurs et des éditeurs

**Montréal, 13 avril 2017** — « Arrêté de comptes », « déstockage », « échelle de redevances », « exemplaires soldés », « mévente », « taux escalatoire » : le vocabulaire des contrats d'édition semble obscur, à première vue. Pour faciliter la négociation et l'application de contrats d'édition, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ) dévoilent aujourd'hui un ***Lexique des termes usuels des contrats d'édition et reddition de comptes***.

Ce document est le fruit de rencontres ANEL-UNEQ tenues régulièrement depuis septembre 2014 sous l'égide du ministère de la Culture et des Communications et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). L'ANEL et l'UNEQ ont élaboré un langage commun pour soutenir des pratiques contractuelles exemplaires et améliorer les relations auteurs-éditeurs.

Le *Lexique* propose beaucoup plus que des définitions consensuelles. De nombreux termes synonymes sont définis, ce qui réduira les risques de confusion que peut entraîner leur emploi dans un contrat. Plusieurs termes sont également accompagnés de précisions provenant de la *Loi sur le statut de l'artiste*, de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, de la *Loi sur le droit d'auteur* ou du *Code civil du Québec*, encore une fois pour éviter les malentendus. Enfin, le lexique comprend, en annexe, un modèle de reddition de comptes minimale élaboré par l'ANEL et l'UNEQ.

Les deux associations encouragent les éditeurs et les auteurs à se référer au *Lexique* et au modèle de reddition de comptes lorsque vient le temps de rédiger un contrat, de le négocier ou de déclarer des droits à payer.

- Pour consulter le *Lexique* sur le [site web de l'ANEL](#)
- Pour consulter le *Lexique* sur le [site web de l'UNEQ](#)
-

### **À propos de l'ANEL**

Créée en 1992 et regroupant une centaine de maisons d'édition littéraire, culturelle, générale et scolaire de langue française, l'Association nationale des éditeurs de livres encourage le développement d'une édition nationale et favorise sa promotion et sa diffusion. Elle prône la liberté d'expression, le respect du droit d'auteur et l'accès universel au livre comme soutien à la connaissance et outil d'apprentissage. L'ANEL est l'organisme de représentation de l'édition de langue française dans le milieu culturel et auprès des instances politiques.

### **À propos de l'UNEQ**

Créée en 1977, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois regroupe plus de 1 600 poètes, romanciers, auteurs dramatiques, essayistes, auteurs pour jeunes publics et auteurs d'ouvrages scientifiques et pratiques. L'UNEQ travaille à la promotion et à la diffusion de la littérature québécoise, au Québec, au Canada et à l'étranger, de même qu'à la défense des droits socioéconomiques des écrivains.

—30—

Sources :

Sylvie Bellemare, chargée de communication  
Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)  
514 273-8130, poste 231 | [sbellemare@anel.qc.ca](mailto:sbellemare@anel.qc.ca)

Marie-Andrée Boivin, chargée de communications  
Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)  
514 591-0632 | <mailto:m-a.boivin@uneq.qc.ca>